

L'ENTRAIDE A L'ASCE

Le volet entraide des ASCE et de la FNASCE comprend :

1) **Les séjours gratuits printemps et été** : sont concernées les familles dont les revenus mensuels de référence ne dépassent pas 860€.

Les demandes sont adressées à la FNASCE après validation et signature du président ou de la vice-présidente entraide de l'ASCE 34. Les attributions sont étudiées en commission par la FNASCE en fonction des offres de séjours proposées par les ASCE dans leurs unités d'accueil.

Pour information l'ASCE 34 offre 3 semaines par an : 1 aux vacances de printemps dans le mobil-home de Carnon et 2 en été dont 1 au phare de l'Espiguette et 1 au mobil-home.

2) **Les aides aux transports liées aux séjours gratuits**

Cette aide de la FNASCE n'intervient qu'après l'attribution d'un séjour gratuit et uniquement en complément de l'aide de l'ASCE. Cette participation de la FNASCE d'un montant minimum de 20€ correspondra et sera limitée à 35% maximum du montant des frais engagés. Aucune aide ne pourra être attribuée si les frais engagés sont inférieurs ou égaux à 80€.

3) **L'aide aux séjours enfants**

Elle est attribuée pour des séjours organisés par une ASCE, l'URASCE Languedoc-Roussillon, ou le CGCV.

Elle peut atteindre 50% du coût du séjour. Le dépôt du dossier doit avoir lieu au plus tard le 15 novembre de l'année en cours. Le revenu de référence ne doit pas dépasser 860€.

4) **Les aides financières sous forme d'avances remboursables**

Les demandes doivent transiter de préférence par les assistants sociaux qui contactent ensuite la vice-présidente entraide pour examen et suivi du dossier.

5) **Fond de solidarité de la FNASCE**

Demande d'aide exceptionnelle attribuée aux ascéistes victimes de catastrophes naturelles (inondation..) ou sinistre. Les dossiers étudiés par la commission de la FNASCE doivent avoir au préalable fait l'objet d'une demande auprès du CLAS local, de l'ASCE ou autres organismes, susceptibles d'attribuer des aides.

6) **Séjours enfants organisés par l'URASCE Languedoc-Roussillon**

Depuis de nombreuses années l'URASCE / LR organise des séjours enfants aux vacances de printemps.

Il a été convenu qu'un gros effort financier serait maintenu pour cette sortie dont l'ASCE34 fait une priorité.

La participation reste d'un minimum de 100€ par enfant sur le montant du séjour.

L'encadrement est toujours assuré par des collègues actifs ou retraités diplômés.

En 2017 36 enfants dont 20 de l'Hérault sont allés à Port Aventura.

En 2018 la destination sera le futuroscope à Poitiers du 16 au 19 avril.

7) **L'arbre de Noël** reste la manifestation importante de l'année organisée par l'ASCE34

8) **Mise à disposition de matériel** : remorque...etc